

rachat partiel assurance vie

Par elisabeth g, le 02/09/2011 à 11:07

Merci de bien vouloir préciser la date de valeur pour un rachat d'une assurance vie

- à réception de la demande (lettre recommandée) ?
- à 3 jours ouvrés
- quand le dossier est considéré comme "complet" et dans ce cas quel est le délai de réponse de l'assureur par rapport à la demande?
- à n'importe quelle date dans les 2 mois prévus dans les conditions générales pour le versement des fonds ?

Je n'ai pas trouvé la réponse dans las conditions générales de mon contrat et la fourchette de 2 mois me semble très large pour la date de valeur

Merci de votre réponse